



**PROTOCOLE SANITAIRE DU CONSERVATOIRE
RENTREE 2020-2021**

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS A L'ATTENTION DES ELEVES ET LEURS FAMILLES

Document actualisé au 08 septembre 2020

Madame, Monsieur, Chers élèves,

Vous effectuez votre rentrée musicale ou théâtrale au sein du Conservatoire. Nous vous en remercions et sommes heureux de vous y accueillir.

Dans le contexte sanitaire particulier que nous vivons, nos équipes se sont attachées à organiser la reprise des enseignements au sein des antennes territoriales du Conservatoire dans les conditions les meilleures et les plus sécurisantes pour chacun.

Conformément aux obligations légales, notre établissement a élaboré un protocole sanitaire spécifique, adapté à la configuration de notre environnement et de chaque mode d'enseignement.

Chaque enseignant et professionnel du Conservatoire est destinataire de ce protocole et impliqué dans son application rigoureuse.

Vous trouverez ci-après toute l'information utile liée au fonctionnement des antennes territoriales et à l'organisation des différents enseignements.

Le présent document comporte en outre des recommandations que nous vous invitons à suivre afin de mieux protéger votre enfant, vous-même et les personnes venant au Conservatoire.

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer, en fonction de la réglementation nationale et de la situation sanitaire locale.

Nous comptons sur votre vigilance partagée avec l'ensemble de nos professionnels.

La Directrice Générale des Services


Laure ANDRIEU-ANGOT

I) ACCES AUX LOCAUX DES ANTENNES TERRITORIALES DU CONSERVATOIRE

Ouvertures des antennes territoriales

A l'occasion de cette rentrée 2020, tous les locaux mis à disposition par les collectivités territoriales sont réouverts. A noter une évolution concernant l'antenne de Laguiole qui dispose à nouveau de salles mises à disposition sur la commune au sein du collège privé Saint Mathieu. Ces salles sont utilisables dans l'attente de la réalisation du projet de construction prévu à Laguiole pour 2022 et en remplacement de la mise à disposition consentie jusqu'en mars dernier par la commune de Curières.

La totalité des enseignements dispensés dans l'établissement et la saison culturelle vont reprendre. Le protocole sanitaire est élaboré afin de permettre à chacun, élèves et enseignants, une reprise des cours dans les meilleures conditions de sécurité possible.

Chaque responsable de pôle est chargé de veiller à la mise en place de l'ensemble des gestes barrières et à la communication à ce sujet (affichage).

Modalités relatives aux locaux des antennes territoriales

Accès

L'accès au bâtiment et aux salles de cours est règlementé :

- seuls les élèves et enseignants peuvent accéder aux locaux des antennes
- exceptionnellement et uniquement pour accompagner les plus jeunes élèves un parent peut entrer dès lors que le protocole applicable dans les locaux d'accueil le permet
- l'accès aux salles de cours est strictement réservé aux élèves et enseignants
- les regroupements de personnes dans les espaces communs sont interdits.

Dès lors que possible, un sens de circulation des personnes est mis en place afin d'éviter les croisements.

Une régulation particulière est mise en place pour les antennes dotées de plusieurs entrées, d'un poste d'accueil et/ou pouvant accueillir simultanément plusieurs cours.

Celle-ci intègre :

- un sens de circulation des personnes, évitant au maximum les croisements, avec une entrée unique et une sortie distincte, si possible (affichage indiquant le sens de déplacement)
- un espace d'attente et d'accueil garantissant la distanciation minimale d'un mètre entre les personnes (fauteuils condamnés, bandes de distanciation au sol...)

Dans tous les cas, le nombre de personnes extérieures acceptées en simultanée dans les espaces d'accueil ne devra pas excéder 2 personnes.

▶ ☺ L'accès aux locaux est strictement réservé aux élèves, enseignants et personnels d'accueil du Conservatoire.

Seul un parent peut accompagner son enfant en cours d'éveil – jardin jusqu'à la porte de la salle - le parent n'est pas autorisé à entrer dans la salle.

Entretien et désinfection

L'entretien des locaux est assuré par les collectivités propriétaires.

Le rythme de passage est régulier, variable selon les antennes, en raison de l'organisation interne de la collectivité et de la fréquence des cours.

La désinfection des points de contacts et des équipements mis à disposition est réalisée à la fin de chaque utilisation par une même personne.

La désinfection est assurée dans tous les lieux de circulation, salles de cours et salle des professeurs le cas échéant. Des flacons de solution virucide et du papier jetable sont mis à disposition à cet effet dans chaque salle.

Ventilation – aération

Tous les espaces communs, salles de cours et salle des professeurs sont ventilés, soit par le maintien des portes et fenêtres ouvertes dès lors que possible, soit par une aération régulière, toutes les 3 heures pendant 15mn.

Information des usagers de l'établissement – Affichages

La vigilance et le respect des gestes barrières doivent toujours guider les comportements tant des enseignants que des élèves.

Le socle des règles en vigueur, actualisé au 31 août, ci-après présenté rappelle les mesures essentielles :

Socle de règles en vigueur

(31 août 2020)

MESURES D'HYGIENE

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle à ouverture non-manuelle
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade

DISTANCIATION PHYSIQUE / PORT DU MASQUE

- Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre
- Systématiser le port du masque dans les lieux clos et partagés
- Organiser de façon ponctuelle des alternatives au port du masque systématique avec des mesures de protection correspondant au niveau de circulation du virus dans le département

AUTRES RECOMMANDATIONS (cf. annexe 2)

- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ; ou s'assurer d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation
- Nettoyer régulièrement avec un produit actif sur le virus SARS-CoV-2 les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires
- Éliminer les déchets susceptibles d'être contaminés dans des poubelles à ouverture non manuelle
- Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)
- En cas de personne symptomatique sur le lieu de travail, mettre en place le protocole prévu au chapitre V
- Auto-surveillance par les salariés de leur température : un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures ne peut avoir de caractère obligatoire. Cependant, toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre avant de partir travailler et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de Covid-19.

L'information par voie d'affichage, dès l'entrée dans les locaux des antennes est assurée pour aider chacun à :

- se rappeler les consignes relatives aux gestes barrières
- porter le masque au sein des locaux, pour toute personne âgée de 11 ans et plus, dans les espaces communs notamment
- limiter les contacts avec le mobilier et les équipements
- faciliter l'accès à la salle de cours (le cas échéant)

Afin d'aider chacun à bien maîtriser **les gestes barrières**, un affichage complémentaire est réalisé dans chaque salle de cours rappelant les gestes barrières et la **liste des symptômes Covid-19** :

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Toussier ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Serrer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000 (appel gratuit)

Ministère de la Santé - 20 mars 2020

Egalement une information particulière sur le mode de lavage des mains est affichée aux abords de chaque point d'eau et sanitaires :

ALERTE CORONAVIRUS
COMMENT SE LAVER LES MAINS ?

COVID-19



Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frotter-vous les mains, paume contre paume

Lavez la face des mains

Lavez entre les doigts

Frottez le dessus des doigts

Lavez les pouces

Lavez aussi le bout des doigts et les ongles

Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro-alcoolique.

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000 (appel gratuit)

Ministère de la Santé - 27 mars 2020

II) PRINCIPES DE SECURITE SANITAIRE A RESPECTER

Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour toute personne dès l'entrée dans les locaux des antennes territoriales.

Le port du masque est requis dans tous les espaces communs, les salles de cours et la salle des professeurs. Les enfants âgés de moins de 11 ans peuvent être dispensés du port du masque. Toutefois celui-ci est recommandé.

▶ ☺ ***Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos. Equipez-vous et équipez votre enfant d'un masque. Pour les enfants âgés de moins de 11 ans, le port du masque est laissé à votre appréciation en qualité de parents, en fonction de la situation de votre/ vos enfant(s).***

Comment bien porter le masque ?

Il est rappelé que le masque doit couvrir à la fois le nez, la bouche et le menton.

Aucun autre dispositif n'est autorisé, seul le masque assure la protection nécessaire.

Lavage des mains

L'accès aux locaux des antennes et aux salles de cours est subordonné au lavage des mains de chaque personne.

Selon la configuration des locaux les personnes seront invitées :

- soit à rejoindre le point d'eau le plus proche et à procéder au lavage des mains avec de l'eau savonneuse, conformément aux indications affichées,
- soit à utiliser le gel hydro alcoolique mis à leur disposition, à utiliser selon le même procédé que le lavage des mains.

Des flacons de gel hydro alcoolique sont disposés à l'entrée et dans chaque salle de cours.

▶ ☺ ***Merci de bien penser à vous laver les mains dès votre entrée dans les locaux et à chaque recommandation de l'agent du Conservatoire.***

Distanciation

La distance minimale à respecter entre les personnes, en toute situation, y compris avec le port du masque est de 1 mètre.

▶ ☺ ***Merci de veiller à respecter la distance minimale d'un mètre entre les personnes au sein des locaux des antennes territoriales***

! ***Important*** : Cette distanciation est augmentée pour certains enseignements. Il convient de se référer aux fiches enseignements présentées en deuxième partie du protocole.

▶ ☺ ***Elèves et parents d'élèves, soyez vigilants quant à votre santé et la santé de votre enfant.***

Vous vous engagez à ne pas venir au Conservatoire ou à ne pas envoyer votre enfant en cours en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas de symptômes évoquant le COVID-19 chez vous-même ou votre entourage

III) GESTION DE CAS DE SUSPICION DE COVID 19

Symptômes du COVID-19

La personne susceptible d'être porteuse du virus COVID-19 ressent les symptômes suivants :

- toux,
- fièvre,
- nez qui coule,
- perte de goût ou d'odorat,
- fatigue inhabituelle,
- maux de tête,
- courbatures,
- difficultés respiratoires,
- parfois diarrhées

Cas de suspicion chez un agent du CRDA

L'agent présent sur son lieu de travail ressentant les symptômes du COVID-19 devra tenir la conduite suivante :

- s'il est seul en responsabilité d'élève(s) :
 - o si l'élève est majeur, l'inviter à quitter la salle et à retourner à son domicile, après avoir relevé son identité (cahier de classe renseigné)
 - o tenir le ou les élèves mineurs à la distance la plus grande dans la pièce et relever son (leur) identité(s)
 - o porter le masque et faire porter un masque à l'(les)élève(s) présent(s) si tel n'est pas le cas
 - o ouvrir la fenêtre de la salle pour garantir une ventilation
 - o appeler la (les) famille(s) afin qu'elle(s) vienne(nt) chercher sans délais l' (les) élève(s) et qu'il(s) quitte(nt) la salle de cours en sécurité
 - o informer la direction du Conservatoire et le responsable de pôle
 - o s'isoler et rejoindre son domicile
 - o appeler le médecin qui pourra lui prescrire un test et un arrêt de travail
- s'il existe une fonction de secrétariat au sein de l'antenne :
 - o informer le secrétariat de sa situation et demander la prise en charge du ou des élèves, relever son (leur) identité(s) (cahier de classe renseigné), faire porter le masque et si nécessaire organiser leur retour à domicile en appelant les parents
 - o ouvrir la fenêtre de la salle pour garantir une ventilation
 - o informer la direction du Conservatoire et le responsable de pôle
 - o s'isoler et rejoindre son domicile
 - o appeler le médecin qui pourra lui prescrire un test et un arrêt de travail

Cas de suspicion chez un élève du Conservatoire

Pendant le temps de cours, l'enseignant peut être amené à repérer un élève symptomatique COVID-19 ou être face à un élève signalant un ou plusieurs des symptômes COVID-19. La conduite à tenir est la suivante :

- si l'enseignant est seul en responsabilité d'élève(s) :
 - o si l'élève est majeur, l'inviter à bien garder son masque, quitter la salle et à retourner à son domicile, après avoir relevé son identité
 - o si l'élève est mineur, lui faire bien garder son masque, lui en donner un s'il n'en a pas (élève de moins de 11ans),
 - o si nécessaire, l'isoler du groupe et lui demander de rester à la distance la plus grande dans un espace de la pièce,
 - o porter le masque et faire porter le masque aux éventuels autres élèves présents dans la salle
 - o relever l'identité de l'élève porteur des symptômes et de toutes les personnes présentes dans la salle, le cas échéant (cahier de classe renseigné)

- ouvrir la fenêtre de la salle pour garantir une ventilation
 - appeler la (les) famille(s) afin qu'elle(s) vienne(nt) chercher sans délais l' (les) élève(s) et qu'il(s) quitte(nt) la salle de cours en sécurité
 - informer la direction du Conservatoire et le responsable de pôle
- s'il existe une fonction de secrétariat au sein de l'antenne :
- informer le secrétariat de la situation et demander la prise en charge de l'élève porteur des symptômes,
 - si l'élève est majeur l'inviter à bien garder son masque et à rejoindre son domicile, après avoir relevé son identité
 - si l'élève est mineur l'isoler dans une pièce, laquelle sera ventilée, sous la surveillance du secrétariat
 - relever son identité (cahier de classe renseigné)
 - organiser son retour à domicile en appelant les parents
 - relever l'identité de toutes les autres personnes présentes dans la salle de cours, le cas échéant (cahier de classe renseigné)
 - ouvrir la fenêtre de la salle de cours pour garantir une ventilation
 - poursuivre le cours
 - informer la direction du Conservatoire et le responsable de pôle

! EN CAS DE SIGNE DE GRAVITE (DETRESSE RESPIRATOIRE) LE SAMU (15) SERA APPELE

! Important : *Après le départ de la personne porteuse des symptômes COVID-19 la (les) salle(s) utilisée(s) sera (seront) condamnée(s) d'utilisation jusqu'à désinfection et sera (seront) largement aérée(s), pendant trois heures au moins.*

De même les espaces communs traversés par la personne porteuse devront être largement aérés et une ventilation maintenue pendant toute la période d'ouverture de l'antenne.

! ☺ En cas de suspicion de COVID-19, votre enfant ou vous-même serez accompagné jusqu'à votre départ du Conservatoire. Si votre enfant ressent les symptômes, nous vous contacterons par téléphone pour vous en informer et vous demander de venir sans délais le rechercher.

Le numéro appelé sera celui du dossier de l'élève. Merci de signaler tout changement éventuel de situation.

Information des familles

Dès lors qu'un enseignant et/ou le(s) agent(s) d'accueil d'une antenne aura /auront été amené(s) à gérer une situation de suspicion de COVID-19 au sein de leurs locaux, une information auprès des familles concernées sera réalisée par la direction du Conservatoire.

Confirmation de cas COVID-19

En cas de cas COVID-19 avéré, l'identification et la prise en charge des personnes contacts sera organisée par le médecin ayant accompagné le malade et l'Assurance Maladie.

L'isolement des personnes contacts jugées à risque pourra être décidé.

IV) DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX ENSEIGNEMENTS

Vous trouverez ci-après le protocole applicable à chacun des différents enseignements dispensés au Conservatoire. Nous vous invitons à vous reporter à la fiche correspondant à celui, ceux vous concernant.

Fiche N°1 – ENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS

Distance à respecter

La distance minimale entre l'enseignant et l'élève est fixée à 1 mètre. Idéalement et selon la taille des locaux, la distance à privilégier est de 3 mètres.

! **Exception** : pour la pratique individuelle des instruments à vent et du chant, la distance minimale entre l'enseignant et l'élève est fixée à 3 mètres. Idéalement et selon la taille des locaux, la distance à privilégier est de 5 mètres.

Port du masque

Quelle que soit la distanciation, le port du masque est obligatoire pour l'enseignant et pour l'élève âgé de 11 ans et plus.

Pour les élèves plus jeunes, le port du masque est préconisé mais laissé à l'appréciation des parents.

Le retrait du masque n'est possible que lorsque la **pratique instrumentale ou vocale** l'impose et uniquement pour le temps de la pratique.

Aération

L'aération de la salle de cours est à effectuer pendant le cours et entre chaque cours, autant que possible.

Lavage des mains

Le lavage des mains avec le gel hydro alcoolique mis à disposition dans la salle est à réaliser par l'enseignant et l'élève au début du cours.

Dans le cas d'utilisation d'un instrument mis à disposition, le lavage des mains avec le gel est nécessaire avant et à la fin de chaque utilisation par l'élève.

En cas d'intervention de l'enseignant sur l'instrument de l'élève (pour l'accord par exemple), le lavage des mains est nécessaire avant et après l'intervention.

! **Important** : *Pendant la période d'utilisation de l'instrument, l'élève et l'enseignant veilleront à ne pas toucher d'autres supports que l'instrument.*

Equipements – documents

L'usage des équipements et du matériel est strictement individuel. Aucun prêt n'est envisageable.

L'élève vient en cours avec son propre instrument et son propre matériel (crayons, cahiers...).

La transmission de partitions sera réalisée préférentiellement par voie dématérialisée. Leur usage sera strictement personnel, autant que possible.

Spécificités cours de cuivres

Chaque élève et enseignant se dotera d'une serviette éponge visant à recueillir les condensats.

Le lavage à 60° de cet équipement est à la charge de l'utilisateur.

Désinfection

La désinfection du pupitre et le cas échéant de l'instrument mis à la disposition de l'élève (gros instrument) est à réaliser à la fin de chaque cours.

! ☺ **Il est indispensable de venir en cours muni de son propre instrument et matériel. Les élèves de cours de cuivres doivent se doter d'une serviette éponge. Pensez à apporter une petite bouteille d'eau et des mouchoirs en papier !**

Fiche N°2 – ENSEIGNEMENTS DE FORMATION ET DE CULTURE MUSICALE

Distance à respecter

La distance minimale entre l'enseignant et les élèves et entre les élèves est fixée à 1 mètre, si la taille de la salle le permet.

Port du masque

Quelle que soit la distanciation, le port du masque est obligatoire pour l'enseignant et les élèves âgés de 11 ans et plus.

Pour les élèves plus jeunes, le port du masque est fortement recommandé. Les indications des parents seront à respecter.

Le port du masque est obligatoire pendant tout le cours, même pendant le chant.

Lavage des mains

Le lavage des mains avec le gel hydro alcoolique mis à disposition dans la salle est à réaliser par l'enseignant et chaque élève admis en cours.

Aération

L'aération de la salle de cours est à effectuer pendant le cours et entre chaque cours, autant que possible.

Pratique instrumentale

La pratique de l'instrument pendant le cours de FCM n'est pas autorisée.

Equipements – documents

L'usage des équipements et du matériel est strictement individuel.

L'élève vient en cours avec son propre matériel (crayons, cahiers...).

Aucun prêt de matériel n'est envisageable.

Les échanges de document ou matériel ne sont pas autorisés.

L'enseignant apporte des éventuelles corrections, modifications au travail de l'élève avec son propre matériel.

La transmission de documents sera réalisée préférentiellement par voie dématérialisée. Leur remise pendant le cours sera autorisée sous réserve d'un lavage préalable des mains par l'enseignant et d'une distribution exclusive par ce dernier. L'usage des documents sera strictement personnel.

Désinfection

La désinfection des tables, chaises et autres équipements éventuellement utilisées est à réaliser à la fin de chaque cours.

**▶ ☺ Il est indispensable de venir en cours muni de son propre matériel.
Pensez à apporter une petite bouteille d'eau et des mouchoirs en papier !**

Fiche N°3 – ENSEIGNEMENTS EN PRATIQUE COLLECTIVE

Effectif

Dans la mesure où la salle prévue pour la pratique collective offre la capacité d'accueil de tous les élèves, aucune limite d'effectif n'est appliquée.

Toutefois, une évolution est à prévoir si la situation sanitaire de notre département venait à se dégrader. Une limitation à 15 personnes serait alors applicable.

Distance à respecter

La distance minimale entre l'enseignant et les élèves est fixée à 1.5 mètre.

La distance minimale entre chaque élève est de 1 mètre.

Pour les instruments à vent et les chanteurs la distance minimale entre les élèves est fixée à 1.5 mètre.

Port du masque

Le port du masque n'est pas requis pendant la pratique collective, dès lors que les distanciations minimales sont possibles et respectées.

! Attention : Si la distance de moins d'1.5 mètre pour les instruments à vent et les chanteurs ne peut pas être respectée le port du masque est obligatoire pour tous les autres musiciens.

Lavage des mains

Le lavage des mains avec le gel hydro alcoolique mis à disposition dans la salle est à réaliser par l'enseignant et chaque élève admis en cours.

Aération

L'aération de la salle de cours est à effectuer pendant le cours et entre chaque cours, autant que possible.

Equipements – documents

A son arrivée dans la salle, chaque élève installe son pupitre et sa chaise, afin d'éviter la multiplication des contacts. L'usage des équipements et du matériel est strictement individuel. Aucun prêt n'est envisageable. L'élève vient en cours avec son propre matériel (hors pupitre).

La transmission de documents sera réalisée préférentiellement par voie dématérialisée. Leur remise pendant le cours sera autorisée sous réserve d'un lavage préalable des mains par l'enseignant et d'une distribution exclusive par ce dernier. L'usage des documents sera strictement personnel.

Le déplacement éventuel d'instruments sera effectué en respectant le lavage des mains avant et après l'action.

L'utilisation de micros n'est pas autorisée dans l'attente de la fourniture des équipements de protection nécessaires.

Spécificités pour les cuivres

Chaque élève se dotera d'une serviette éponge visant à recueillir les condensats.

Le lavage à 60° de cet équipement est à la charge de l'utilisateur.

Désinfection

La désinfection des pupitres est à réaliser à la fin de chaque cours, sauf si la prochaine utilisation est prévue dans un délai supérieur à 24H.

**▶ ☺ Chaque élève assure l'installation de sa chaise et son pupitre. La distance minimale à respecter pour les instruments et les chanteurs est de 1.5m.
Pensez à apporter une petite bouteille d'eau et des mouchoirs en papier !**

Fiche N°4 – ENSEIGNEMENTS D'ÉVEILS ET JARDINS

Accompagnement de l'élève par un parent

En raison du jeune âge des élèves, exceptionnellement et dès lors que le protocole de la collectivité propriétaire des locaux le permet, un seul parent est autorisé à accompagner l'enfant jusqu'à la porte de la salle de cours. L'entrée dans la salle n'est pas autorisée. Le parent accompagnant sera également autorisé à venir récupérer son enfant à la porte de la salle, en fin de cours.

! Important : A ce jour, seule la communauté de communes de Montbazens interdit l'accès à ses locaux aux parents. L'enseignant est alors chargé d'assurer l'accompagnement des élèves au début et à la fin de chaque cours.

Distance à respecter

La distance minimale entre l'enseignant et les élèves est fixée à 1 mètre. La distance minimale entre les élèves sera aussi d'1 mètre.

Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour l'enseignant pendant toute la durée du cours. Il n'est pas imposé aux élèves, en raison de leur jeune âge.

Lavage des mains

Le lavage des mains avec le gel hydro alcoolique mis à disposition dans la salle est à réaliser par l'enseignant et chaque élève admis en cours.

Aération

L'aération de la salle de cours est à effectuer pendant le cours et entre chaque cours, autant que possible.

Equipements

Chaque élève doit venir muni d'une serviette sur laquelle il s'installera à même le sol. L'entretien de cet équipement (lavage à 60°) est à la charge des parents.

L'utilisation d'objets partagés au sein d'un même groupe est autorisée, conformément aux dispositions du protocole sanitaire de l'Education Nationale.

Organisation spécifique en cas de succession de cours d'éveil et jardin

Circulation

Spécifiquement pour les antennes de Rodez, Villefranche-de-Rouergue et Millau accueillant plusieurs cours d'éveil et jardins successifs, et afin d'éviter des regroupements de personnes dans les locaux de l'antenne, à la fin du premier cours, les enfants seront reconduits à la sortie de l'antenne par l'agent d'accueil. En suivant, l'agent d'accueil autorisera les élèves du cours suivant et leurs accompagnants à se diriger vers la salle de cours.

Enseignements

En cas de cours successifs éveil et jardin, si nécessaire, une alternance des pratiques sera organisée afin que les groupes successifs n'utilisent pas les mêmes instruments (semaine 1 : chant, semaine 2 : instruments).

Classes découverte instrumentale

La classe sera assurée sans possibilités d'essais des instruments par les élèves. L'enseignant réalisera une présentation des instruments et de leur utilisation.

Désinfection

La désinfection des points de contacts sera réalisée à l'issue de chaque cours.

▶ ☺ Pour venir en cours, l'enfant doit être doté d'une serviette sur laquelle il s'installera. Pensez aussi à lui donner une petite bouteille d'eau et des mouchoirs en papier !

Fiche N°5 – ENSEIGNEMENTS THEATRE

Distance à respecter

La distance minimale entre l'enseignant et les élèves est fixée à 3 mètres. Idéalement et selon la taille des locaux, la distance à privilégier est de 5 mètres.

La distance minimale à respecter entre chaque élève est de 2 mètres.

La variation de distanciation entre enseignant et élèves et entre élèves est déterminée par la fréquence d'intervention accrue de l'enseignant.

Port du masque

Le port du masque n'est pas requis pendant la pratique théâtrale, dès lors que les distanciations minimales sont possibles et respectées.

Lavage des mains

Le lavage des mains avec le gel hydro alcoolique mis à disposition dans la salle est à réaliser par l'enseignant et chaque élève admis en cours.

Aération

L'aération de la salle de cours est à effectuer pendant le cours et entre chaque cours, autant que possible.

Equipements – documents

L'utilisation du matériel et des accessoires est autorisée. Chaque équipement est attribué à titre individuel. Si des accessoires doivent être passés d'un élève à un autre durant le cours, les élèves se lavent les mains au gel hydro alcoolique avant et après la répétition de la scène.

Désinfection

La désinfection du matériel et des points de contact est à effectuer à la fin de chaque cours.

▶ ☺ Le port du masque n'est pas requis.

La distance minimale entre les élèves est de 2 m.

Pensez à apporter une petite bouteille d'eau et des mouchoirs en papier !

